



Genève, le 27 juin 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités et du département du territoire

L'Etat mène un exercice d'alerte sanitaire en lien avec le moustique tigre

L'office cantonal de la santé et l'office cantonal de l'agriculture et de la nature ont mené ce jeudi, en conditions réelles, un entraînement reproduisant un cas d'alerte sanitaire dans le cadre du plan d'action cantonal de gestion du moustique tigre.

Les 25 et 26 juin, à Thônex, en collaboration avec les autorités communales, une équipe d'intervention dirigée par les deux offices a déployé un dispositif de démoustication fictive. Cette opération a permis de tester une action d'alerte en tout point comparable à celle qui serait activée à Genève en cas de présence avérée d'un risque de transmission d'une maladie tropicale liée au moustique tigre.

L'exercice a consisté, dans un premier temps, à informer les résidents du quartier dans lequel un cas de dengue fictif a été diagnostiqué par les services sanitaires afin d'assurer l'accès aux jardins. Cette communication visait à garantir que l'équipe de démoustication puisse intervenir le lendemain, toujours en simulation, pour éliminer temporairement les moustiques tigres adultes.

L'expansion progressive du moustique tigre à Genève rend possible la transmission locale de maladies tropicales telles que le chikungunya, la dengue et le zika (CDZ). Présentes actuellement dans de nombreuses régions du monde, ces maladies peuvent être importées en Suisse par des voyageurs en provenance de zones de contagion et pourraient être transmises localement par le biais du moustique tigre. Actuellement, des épidémies de dengue sont en cours principalement en Amérique du Sud, dans les Antilles et en Asie du Sud-Est, tandis qu'une épidémie majeure de chikungunya sévit sur certaines îles de l'Océan indien.

La stratégie cantonale de l'Etat de Genève pour la gestion du moustique tigre et des maladies qui lui sont liées comprend deux volets:

- de mai à octobre, la lutte contre le moustique tigre dépend de la vigilance de la population, ainsi que des actions des entités publiques et des acteurs privés. L'enjeu consiste à prévenir la reproduction de cet insecte qui fuit les espaces naturels en ciblant activement les petites accumulations d'eau artificielles, où se développent ses larves.
- en cas d'alerte sanitaire CDZ, l'office cantonal de la santé peut ordonner une opération ciblée de démoustication des moustiques tigres adultes afin de réduire, sur un périmètre spécifique, le risque de transmission d'une maladie tropicale (chikungunya, dengue, zika).

Un produit naturel utilisé de façon temporaire

En cas de démoustication, les sites pouvant abriter des moustiques tigres potentiellement infectés sont traités à la pyréthrine, un produit naturel et biodégradable ciblant les insectes.

Son utilisation est limitée aux buissons jusqu'à 1,50 m de haut, aux potagers et aux friches. Le produit n'est pas appliqué sur les prairies, les pelouses et dans les milieux aquatiques.

Le traitement est effectué en fin de journée afin de minimiser les impacts sur les abeilles et les autres pollinisateurs.

Après trois jours, le produit est naturellement décomposé et les produits alimentaires du jardin peuvent à nouveau être consommés. Les petites accumulations d'eau artificielles qui ne peuvent être supprimées ou asséchées sont traitées avec un anti-larve BTI et avec une huile de silicone ciblant les nymphes de moustiques.

Dans le cas d'une épidémie se diffusant localement et dans le cadre d'une opération de démoustication intensive, la pyréthrine est remplacée par la deltaméthrine, une version synthétique se dégradant moins rapidement.

Une opération de démoustication ciblant les moustiques adultes n'est utile que si elle est effectuée en présence d'un risque sanitaire immédiat, avec l'objectif de supprimer les moustiques tigres pouvant être momentanément porteurs de maladie de façon ponctuelle et temporaire. En dehors de ce cadre, une telle opération serait contreproductive car elle risquerait de détruire localement les insectes prédateurs des moustiques.

Précisions sur les mesures en cas d'alerte sanitaire CDZ

A savoir en cas d'alerte chikungunya-dengue-zika (CDZ) | [ge.ch](https://www.ge.ch)

Après un voyage dans une région où la dengue, le chikungunya ou le zika sont présentes, protégez-vous des piqûres de moustique pendant 14 jours après votre retour

Mesures de protection recommandées:

- porter des habits couvrants blancs et amples
- appliquer un répulsif anti-moustique
- éviter les zones infestées de moustiques
- garder les portes et fenêtres fermées la journée ou utiliser des moustiquaires

En cas de symptômes tels que fièvre, douleurs articulaires ou musculaires, rougeurs cutanées et maux de tête, consultez un médecin ou un centre de médecine des voyageurs.

Ces mesures s'appliquent également en cas d'alerte sanitaire CDZ.

Mesure pilote de prévention à Genève: un anti-larve adapté et gratuit

La meilleure prévention passe par l'abaissement du nombre de moustiques tigres. C'est pourquoi un anti-larve adapté pour lutter contre le moustique tigre est mis gratuitement à la disposition du public dans le cadre d'une opération pilote à Genève. Cet anti-larve ciblé et respectueux de l'environnement est disponible auprès d'un guichet cantonal et des communes engagées. Il se présente sous la forme de granulés faciles à utiliser et à stocker. Pratique et efficace, il revêt un rôle majeur dans la lutte préventive contre le moustique tigre, qui repose

sur une implication des particuliers comme des pouvoirs publics.

Pour toute information complémentaire:

- *Département de la santé et des mobilités: M. Yves Bellégo, chargé de communication, yves.bellego@etat.ge.ch, T. 076 615 69 56*
- *Département du territoire: M. Gottlieb Dändliker, responsable espèces exotiques envahissantes, gottlieb.dandliker@etat.ge.ch , T. 022 388 55 32 ou 079 240 83 49*